

Séance du 30 mars 2022

Président : M DESEILLE François

Membres présents : M BERTHIER Christophe – M BORDAT Pierre - M DAVID Bruno - M MAGLICA Georges - M SAVONNET Bernard

Membres excusés : Mme BONNERY Andrée, ayant donné pouvoir à M SAVONNET Bernard - M. REBSAMEN François, excusé – Mme TENENBAUM Française, excusée

Objet de la délibération

1. Compte-rendu du Conseil d'Orientation et de Surveillance du 15 décembre 2021

1. Compte-rendu du Conseil d'Orientation du 22 octobre 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance a adopté, à l'unanimité, le compte-rendu de sa séance du 22 octobre 2021.

2. Politique financière et comptable de l'Établissement

2. 1. Décisions modificatives 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance a approuvé, à sept voix pour et une abstention, les décisions modificatives présentées.

2. 2. Budget primitif 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance a adopté, à sept voix pour et une abstention, le budget primitif 2022.

2. 3. Prêt sur gage : Sinistre en cours relatif au véhicule de collection déposé en gage

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance a pris acte que le montant du préjudice est actuellement de 17 000 € correspondant à 2% de la valeur du véhicule estimé par l'expert mandaté par l'Établissement lors de l'engagement du véhicule et :

- A autorisé, à l'unanimité, le Directeur Général de l'Établissement à proposer au client une indemnisation correspondant à 2% de la valeur expertisée en janvier 2019 (850 000 €) soit un montant de 17 000€
- À négocier en dernier recours le montant du préjudice à la baisse ou à la hausse, sans pouvoir dépasser la somme de 20 000 €, sous réserve de la présentation par le client de l'acte de vente du véhicule indiquant un montant de cession supérieur ou égal à 1M€

- A autorisé, à l'unanimité, le Directeur Général de l'Établissement à entamer toute démarche amiable ou judiciaire à l'encontre de l'assureur en vue de l'indemnisation du présent sinistre.

2. 4. Prêt sur gage : Sinistre en cours relatif à un majeur protégé

Cette information a été portée à la connaissance du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

3. Politique normative de l'Établissement

3. 1. Présentation du plan de contrôle permanent de 2^{ème} niveau pour l'année 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance a adopté, à l'unanimité, le Plan de contrôle permanent de 2^{ème} niveau pour l'année 2022. Un reporting semestriel sera présenté au Conseil d'Orientation et de Surveillance sur l'activité de contrôle permanent.

3. 2. Procès-verbaux des réunions du Comité d'audit de l'année 2021

Cette information a été portée à la connaissance du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

3.3. Désignation des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance pour procéder aux contrôles des gages

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance a décidé, à l'unanimité, des binômes suivants pour réaliser les contrôles des gages (4 contrôles minimum dans l'année) :

- M Bruno David / M François Deseille
- Mme Andrée Bonnery / M Bernard Savonnet
- M Pierre Bordat / M Christophe Berthier

3. 4. Présentation du système d'information du CMD

Cette information a été portée à la connaissance du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

4. Affaires relatives au personnel

4. 1. Bilan des formations 2021

Cette information a été portée à la connaissance du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

4. 2. Filiale CMDCA : Changement de gérant

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance a accepté, à sept voix pour et une abstention, la démission de l'actuel gérant de CMDCA, M Grégoire Asselineau, et a nommé, à sept voix pour et une abstention, un nouveau gérant en la personne de Mme Agnès Degrandcourt.

4. 3. Adhésion au service paie à façon du Centre de Gestion de la Côte d'Or

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance a donné, à l'unanimité, son accord pour l'adhésion au service paie à façon du CDG 21.

4. 4. Contrat d'assurance risques statutaires : Modifications

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance a autorisé, à l'unanimité, le Directeur Général à signer les conventions résultant des augmentations de tarifs.

5. Marchés publics

5. 1. Rapport sur l'exécution des marchés publics soldés dans l'année ou en cours d'exécution

Cette information a été portée à la connaissance du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

6. Divers

6. 1. Dates des prochains COS

Il est proposé aux administrateurs le calendrier suivant pour la prochaine séance :

- 30 mars 2022 à 10H00

Cette information a été portée à la connaissance du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Conformément à la délibération du 15 décembre 2021 relative au point 2.3 « Prêt sur gage : Sinistre en cours relatif au véhicule de collection déposé en gage », les administrateurs du COS ont été informés lors de la séance du 30 mars 2022 que le client a présenté un acte de vente du véhicule indiquant un montant de cession supérieur à 1 M€.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance a adopté, à l'unanimité, le compte-rendu de sa séance du 15 décembre 2021.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Côte d'Or.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vice-Président,

François DESEILLE

